

Image not found or type unknown



Démission d'un membre d'une ASL

Par **JACK13**, le **22/03/2014** à **16:04**

Je suis membre de fait d'une ASL, suite à l'achat d'une villa faisant partie d'un lotissement. Cependant, je ne tire aucun bénéfice de cette ASL sachant que ma villa est desservie uniquement par une voie publique, que je suis isolé du reste du lotissement (aucune mitoyenneté avec d'autres terrains du lotissement) et que je suis hors de la zone fermée par un portail appartenant à l'ASL, et qu'aucun espaces verts communs ne me concernent... Comment pourrais-je légalement démissionner de cette ASL et éviter de payer une participation totalement inutile pour mon compte?? et qui dure depuis 20 ans...